

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 26 avril 2016 à 21 heures, à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

COMMISSAIRES :

Mesdames Diane Fournier, Denise Girard, Carole Lavallée et Catherine Pelletier

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville, David Miljour et Alain Riendeau

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LES PARENTS :

M. Bruno Marcoux

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Raynald Thibeault, directeur général
M. Anthony Bellini, directeur général adjoint
Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
Me Marylène Drouin, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte.
Il est 21 h 07.

56-CE-2015-2016

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2016
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
10. Affaires du Service des ressources financières
11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1 École Bel-Essor – réfection de la toiture, bassin D1
 - 11.2 École Charles-Le Moyne – réfection de la toiture, bassin G1
 - 11.3 École de Maricourt – fenestration – phase 3
 - 11.4 École Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie sur deux façades, incluant les murs de soutènement
 - 11.5 École Saint-Jean-Baptiste – réfection – phase 2
 - 11.6 École régionale du Vent-Nouveau – réfection de la maçonnerie (vieille partie de l'école)
 - 11.7 Autorisation d'un acte de servitudes – terrain de l'École Saint-Romain
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
 - 14.1 Dépenses de la présidente du Conseil – autorisation
15. Période de questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Ajournement ou clôture de la séance

57-CE-2015-2016

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 mars 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

58-CE-2015-2016

ÉCOLE BEL-ESSOR – RÉFECTION DE LA TOITURE, BASSIN D1

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Toitures Léon inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 065-165-45518 – Bel-Essor – réfection de la toiture, bassin D1, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Léon inc. » pour un montant total de 182 315,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 13 avril 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

59-CE-2015-2016

ÉCOLE CHARLES-LE MOYNE – RÉFECTION DE LA TOITURE, BASSIN G1

CONSIDÉRANT que onze (11) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes (BBBL) » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 008-008-45521 – Charles-Le Moyne – réfection de la toiture, bassin G1, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 114 994,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 14 avril 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

60-CE-2015-2016

ÉCOLE DE MARICOURT – FENESTRATION – PHASE 3

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 013-013-45522 – de Maricourt – fenestration – phase 3, soit accordé à l'entrepreneur « Amro Aluminium inc. » pour un montant total de 135 968,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 29 mars 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

61-CE-2015-2016

ÉCOLE PAUL-DE MARICOURT – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE SUR DEUX FAÇADES, INCLUANT LES MURS DE SOUTÈNEMENT

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 044-044-45533 – Paul-De Maricourt – réfection de la maçonnerie sur deux façades, incluant les murs de soutènement, soit accordé à l'entrepreneur « Construction J. Boulais inc. » pour un montant total de 464 705,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 6 avril 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

62-CE-2015-2016

ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RÉFECTION – PHASE 2

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe des Sept – atelier d'architecture inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-44731 – Saint-Jean-Baptiste – réfection – phase 2, soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 207 720,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 5 avril 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

63-CE-2015-2016

ÉCOLE RÉGIONALE DU VENT-NOUVEAU – RÉFECTION DE LA MAÇONNERIE (VIEILLE PARTIE DE L'ÉCOLE)

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « un architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. »;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 093-193-45526 – École régionale du Vent-Nouveau – réfection de la maçonnerie (vieille partie de l'école), soit accordé à l'entrepreneur « Constructions J. Boulais inc. » pour un montant total de 232 198,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 avril 2016 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

64-CE-2015-2016

AUTORISATION D'UN ACTE DE SERVITUDES – TERRAIN DE L'ÉCOLE SAINT-ROMAIN

CONSIDÉRANT le terrain de l'École Saint-Romain (lot numéro 2 586 621 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly), dont la Commission scolaire Marie-Victorin (ci-après le « Cédant ») est propriétaire en totalité;

CONSIDÉRANT les sept (7) lots portant les numéros 2 586 441, 2 586 442, 2 586 443, 2 586 444, 2 586 446, 2 586 447 et 2 586 448 du Cadastre du Québec, adjacents au terrain de l'École Saint-Romain et appartenant chacun à des propriétaires distincts (ci-après collectivement les « Cessionnaires »);

CONSIDÉRANT que la clôture aménagée à l'arrière des immeubles des Cessionnaires empiète de façon significative sur le terrain du Cédant (lot numéro 2 586 621);

CONSIDÉRANT qu'un acte de servitudes a été préparé à la suite des échanges intervenus entre le Cédant et les Cessionnaires;

CONSIDÉRANT que cet acte de servitudes consent à chacun des Cessionnaires, considérés individuellement, un droit d'usage permanent sur sept (7) parcelles de terrain provenant du lot 2 586 621, dont la superficie cumulative correspond à 705,5 m²;

CONSIDÉRANT que les droits ainsi accordés par le Cédant aux Cessionnaires doivent s'exercer selon les conditions décrites dans l'acte de servitudes en cause;

CONSIDÉRANT que cet acte de servitudes est établi sans autre considération que le service procuré aux Cessionnaires et qu'il n'est pas assujéti au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (RLRQ, chapitre I-13.3, r. 7);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** soit autorisée la conclusion d'un acte de servitudes, accordant des droits d'usage permanents sur une partie du terrain de l'École Saint-Romain aux propriétaires des sept (7) lots identifiés aux présentes;
- 2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à agir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin dans ce dossier et à signer ledit acte de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016

AUTRES POINTS

65-CE-2015-2016

DÉPENSES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL – AUTORISATION

CONSIDÉRANT que l'article 4.1 de la *Politique de frais de déplacement et de voyage* adoptée par le Conseil des commissaires prévoit que les dépenses de la présidence du conseil sont autorisées par le comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

D'AUTORISER les dépenses de la présidente, au montant de 457,53 \$, pour la période du 25 février au 23 mars 2016.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODES DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne n'a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire n'a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 21 h 12.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2016